



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 42225

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les dommages dont les cirques ont été victimes lors des tempêtes des 26 et 28 décembre 1999. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir cette activité de culture et de communication qui doit faire face à des pertes matérielles considérables et à un réel manque à gagner financier.

Texte de la réponse

Les intempéries du mois de décembre 1999 ont conduit à la dégradation de nombreux équipements appartenant à des compagnies et des écoles de cirque. Devant l'ampleur des sinistres, le ministère de la culture et de la communication, en liaison avec l'association Hors les murs, centre de ressources pour les arts de la rue et les arts de la piste, a mis en place, dès la fin du mois de décembre, un dispositif de crise : réunion d'un groupe de travail, puis envoi d'un questionnaire d'enquête. Tous les dossiers reçus ont fait l'objet d'une expertise indépendante commandée par l'Etat aux Tréteaux de France, centre dramatique national. Parallèlement, le ministère a débloqué 18 millions de francs au bénéfice de ce plan d'urgence, qui, suite à la remise du rapport, ont été répartis comme suit : une aide au redémarrage, accordée sur le titre IV, pour 7 millions de francs, calculée en fonction d'une estimation des pertes d'exploitation ; une aide à l'investissement, accordée sur le titre VI, pour 11 millions de francs, qui prend en charge une partie de la différence entre les coûts de remplacement des matériels (structures) et des remboursements des assurances. Les trente et un dossiers retenus concernent des structures de production ou de formation qui, à la fois, opèrent sous chapiteau et ont le cirque pour activité principale. Il est à noter qu'aucune distinction n'a été faite entre cirque de création et cirque traditionnel. A titre pédagogique, l'octroi de l'aide a été soumis à la production par le cirque d'une attestation d'assurance multirisque pour une période d'au moins une année. Cet effet de l'Etat a été coordonné avec celui de la région Ile-de-France, qui a mis en place un programme d'aide de 5 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42225

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1221

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3410